

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

2.1 PREAMBULE

L'entrepreneur de charpente aura à sa charge l'établissement des plans, détails et nomenclature nécessaires à l'exécution de ses ouvrages sur la base des documents fournis dans le dossier d'appel d'offres.

2.2 ETENDUES DES TRAVAUX

Pour tous les ouvrages de charpente bois du projet

2.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES PARTICULIERES

Les travaux devront être exécutés conformément aux normes et règlements actuellement en vigueur :

- D.T.U N°31.1 – Charpente et escalier bois.
- Les normes françaises et notamment :
 - NF.B 53.100 – Bois – Sciage de bois résineux et feuillus tendres
 - NF.B 52.001 – Règles d'utilisation des bois dans les constructions. Qualités des bois et contraintes admissibles.
 - NF.B 53.001 – Classement d'aspect des bois indigènes.
 - NF.B 53.520 – Cahier C.T.B.A. N°124 – Les résineux français et cahier C.T.B.A. N°128 – L Douglas.
- Règles de D.T.U CB 71 – Règles de calcul des charpentes et conditions techniques d'emploi des résineux;
- Le Cahier C.T.B 111 – Recommandations pour le calcul des charpentes industrialisées assemblées par connecteurs ou goussets.
- Le Cahier C.T.B 118 – Dimensionnement des bois travaillant en flexion.

2.3.1 CHARPENTE

Hypothèses de calcul des surcharges climatiques :

- Neige : région I A – 200 mètres
- Vent : région IV

L'entrepreneur devra contrôler les cotes et implantations des plans dressés par le Maître d'œuvre. Les scellements d'ossatures devront être conformes aux règles en vigueur.

Natures et caractéristiques des bois

- La charpente sera exécutée en résineux.
- Le choix établi à partir du cahier C.T.B.A. 124 sera :
 - Charpente choisie apparente : choix 1.
 - Charpente traditionnelle et fermette : choix 2.
- Les bois seront sans échauffures ni bleuissement. Ils seront sains et droits de fils. Les singularités admissibles et les caractéristiques mécaniques sont celles définies dans le Cahier 124. Toutes les pièces atteintes d'altérations biologiques réduisant la résistance sont écartées.
- Le taux d'humidité ne devra pas dépasser 20 %.
- Tous les bois recevront un traitement insecticide, fongicide et anticryptogamique par trempage pour les bois restant à l'abri et en autoclave pour les bois exposés aux intempéries.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.4 **DEFINITION DES TRAVAUX****2.4.1** **Généralités**

la prestation comprend entre autre :

Les plans d'exécution des ouvrages qui devront être soumis au bureau structure au Maître d'Oeuvre et au Bureau de Contrôle

2.4.2 **Consistance des travaux**

Les travaux prévus au présent lot se composent principalement :

- Poutres en lamellé collé pour support fermes toiture à 2 pans.
- Poutres en lamellé colé ou autre pour reprise ossature existante après démolitions.
- Charpente pour support toiture à 2 pans pour recevoir plaques fibro-ciment dito l'existant.
- Cloison provisoire à réaliser entre cours de tennis et chantier.

2.5 **DEMOLITIONS REPRISES**

Démolitions de l'ossature du long pan sur la longueur de l'extension y compris reprises par empoutrement bois ou en lamellé collé.

Démontage du triply sur la cloison et plafond existants pour réemploi dans le cadre du montage d'une cloison provisoire entre le chantier et la salle de tennis à la charge du présent lot y compris ossature et toutes sujétions.

2.6 **CHARPENTE**

Conception charpente dito l'existant.

2.6.1 **Poutres en lamellé collé**

Fourniture et pose de poutres en lamellé collé dito l'existant pour recevoir les fermes de la toiture. Fixation sur maçonnerie et sur l'ossature ou la charpente de la salle de tennis y compris toutes sujétion.

Ces poutres restants apparentes seront traités classe 4.

2.6.2 **Fermes bois**

Fourniture et pose de fermes en sapin du Nord dito l'existant comprenant entrait, arbalétriers, poinçon, fixation sur les poutres de rives en lamellé collé.

2.6.3 **Pannes bois**

Ensemble de pannes en sapin du nord en 20/8 pour recevoir les plaques fibro ciment de couverture.

2.6.4 **Contreventements**

L'entreprise du présent lot devra le contreventement de ses ouvrages.

2.6.5 **Protection anti-corrosion**

L'entreprise du présent lot devra la protection anti-corrosion de toute les pièces et ferrures en acier par galvanisation à chaud ainsi que leur tenue au feu conforme à la réglementation.

2.6.6 **Cheneau**

Réalisation d'un fond de cheneau par CTBH sur ossature entre l'existant et l'extension.

BORDEREAU CADRE DOCUMENT NON CONTRACTUEL

CHARPENTE

L'entrepreneur présentera obligatoirement ses prix suivant le présent devis estimatif en bordereau cadre.

Les prix doivent-être portés en **CHIFFRES** ; Ils ne seront écrits en toutes lettres que s'ils sont manuscrits.

NOTA :

Les prix comprendront toutes les prestations et sujétions indiquées dans le devis descriptif et autres pièces du marché, y compris la fourniture et la pose, avec tous ses accessoires sauf exceptions précisées dans le devis descriptif.

Les quantités sur les ouvrages indiqués devront être obligatoirement vérifiées par l'entrepreneur qui signalera dans son offre, toute erreur ou omission qu'il aura constaté.

DESIGNATION	U	Q	P.U.H.T	TOTAL H.T
<ul style="list-style-type: none"> • Installation de chantier 	1			
CHARPENTE VESTIAIRE DITO l'EXISTANT				
<ul style="list-style-type: none"> • Charpente y compris contreventement • Poutres lamellé collée • Lindiers, linçoirs support chéneau • Plancher chéneau • Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) et DIUO 	1 1 1 1 1			
TOTAL H.T				
T.V.A 19.6 %				
TOTAL T.T.C				